

Charte du Collectif Santé Précarité Montpellier

Nous,

Acteurs d'un ensemble de structures et de dispositifs intervenant dans le champ de l'aide sociale à l'hébergement et dans le domaine de l'accompagnement social ;

Acteurs d'un ensemble de structures et de dispositifs intervenant dans le champ de la santé et dans le domaine de l'accompagnement vers un mieux-être psychique et somatique des personnes en situation de précarité sociale ;

Travaillant en liens étroits entre nous, chacun à des places différentes (soignants, travailleurs sociaux, cadres, responsables institutionnels...);

Prenant l'engagement d'associer les usagers ;

Tous, en contacts directs ou indirects, avec des personnes confrontées à des problèmes de santé et à une situation sociale particulièrement difficile,

Tous, en accord avec les points suivants concernant l'éthique de nos engagements :

- ✓ Chaque personne aidante, chaque personne aidée, que chacun de nous est, et que chacun de nous rencontre à des places différentes, est une personne singulière dont l'intimité, la dignité, le cheminement doivent être absolument respectés.
- ✓ Ce respect concerne la relation de la personne à elle-même (respect et écoute de l'évolution de son désir et de sa souffrance), et aux autres (respect de la confidentialité dans ce qui peut être dit ou non dit sur cette personne).
- ✓ La personne accompagnée, comme celle qui l'accompagne, sont également engagées. Dignité et responsabilité de chacun, garantissent un cadre qui permet le fonctionnement entre nous.
- ✓ L'accompagnement de certaines personnes en situation de précarité physique, psychique et sociale nécessite la mise en œuvre de dispositifs spécifiques. Ces dispositifs médico-psycho-sociaux doivent être animés de dynamiques qui amènent ces personnes à rentrer dès que cela est possible dans le système de droit commun.
- ✓ La qualité des prestations sociales et soignantes proposées à chaque personne, dans un accompagnement singulier, vers un « *prendre soin de soi* » et un « *vivre ensemble* » doit être la base, évaluée et adaptée, d'une mise en œuvre d'une politique de santé publique et de cohésion sociale pertinente et efficiente.

Réunis dans un groupe d'évaluation et d'action appelé : « **Collectif Santé Précarité Montpellier** » ;

Constatant :

- ✓ L'intérêt du travail transversal, inter-structure, effectué par les équipes infirmières de santé globale, de psychiatrie et d'alcoologie, sur les lieux d'accroche temporaires avec les personnes en souffrance et en situation de précarité (rue, squatt, Pause, Corus, CHRS, PASS ...).
- ✓ En effet ce travail :
 - permet l'accompagnement et la concrétisation du désir de prendre soin de soi de la personne rencontrée dans ces différents lieux, et ainsi en agissant en amont, de réduire la gravité des problèmes de santé.
 - optimise la qualité de l'accompagnement social et sanitaire, en permettant aux intervenants de ces deux champs, de travailler en lien avec des personnes aux compétences complémentaires.
- ✓ Une inadéquation de l'offre de soins et d'hébergement aux besoins de certaines des personnes rencontrées, toute ou partie de l'année.
- ✓ Le besoin de rencontres, d'échanges, de confrontations des pratiques et des idées entre professionnels, mais aussi bénévoles associatifs et personnes concernées

Choisissons :

- ✓ De nous réunir de manière mensuelle dans une instance qui travaille, produit et rédige un compte-rendu diffusé aux participants, puis de manière plus large, afin de pouvoir proposer ce lieu aux personnes impliquées et intéressées, sur le terrain et dans les instances décisionnelles.
- ✓ De déléguer des membres de ce groupe, pour le représenter auprès des instances officielles décisionnelles communales, départementales, et régionales.

Désirons :

- ✓ Que la totalité du dispositif de consultations avancées de santé, dont plus particulièrement celles de santé globale dont la pérennisation n'est pas assurée, soit maintenu en totalité et renforcé, et que ces dispositifs soient mis en lien, évalués et développés. La mise en place d'un comité de coordination adapté pourra faciliter la poursuite de ces objectifs.
- ✓ Que ce groupe de travail "Action Santé Globale Précarité Montpellier" soit reconnu, soutenu et investi par les instances officielles décisionnelles en matière d'hébergement et de santé.
- ✓ Que des délégués de ce groupe soient intégrés, de manière explicite, au sein de ces instances décisionnelles, communales, départementales et régionales, dans l'optique de participer activement aux choix stratégiques et politiques locaux sur ces questions dont la complexité nécessite un réel partenariat.
- ✓ Que ce groupe de travail puisse contribuer, dans un second temps, à mettre en place les bases de la création d'un réseau, lieu de transversalité entre professionnels du secteur sanitaire et social, mais aussi lieu de rencontre et d'échanges avec les bénévoles associatifs et personnes directement concernées.